

ASPECTS DE LA DECHRISTIANISATION A COMPIEGNE ET DANS SA REGION

par Jacques BERNET

Compiègne et ses alentours ont connu, à l'instar de maints districts du Bassin Parisien sous la Révolution Française, de manière aussi vive que précoce, l'étrange phénomène idéologique et politique appelé "déchristianisation".

Le présent article ne vise nullement à traiter exhaustivement de ce vaste et riche sujet, même dans le seul district de Compiègne ; nous tenterons seulement d'en aborder quelques aspects significatifs en attendant de livrer aux lecteurs un travail plus systématique et complet.

A la vérité la "question religieuse" sous la Révolution Française, objet de multiples controverses historiographiques à caractère passionnel, surtout pour la période de l'an II, apparaît beaucoup moins spécialisée et spécifique qu'on ne pourrait le croire à première vue. Elle touche en fait tous les domaines, politiques, sociaux, voire économiques et financiers et sa chronologie est presque toujours inséparable de celle des événements eux-mêmes, en même temps ou tour à tour conséquence, révélateur ou cause de la progression du temps court révolutionnaire.

Une étude tant soit peu sérieuse des relations entre l'Eglise, la religion et la Révolution ne devrait donc pas se contenter d'un découpage purement thématique, a fortiori ponctuel, comme nous sommes contraints de le faire ici : nous nous efforcerons de compenser ce défaut par quelques rappels chronologiques nationaux et locaux, dont on voudra bien excuser la sécheresse. Par ailleurs, nous ferons autant qu'il est possible le lien entre le sujet étudié et son environnement socio-politique local, en renvoyant le lecteur à d'autres articles publiés par ailleurs, notamment pour les origines du phénomène déchristianisateur dans le district de Compiègne. (1)

De notre fouille des archives municipales et départementales, nous avons tiré un certain nombre de traits saillants et séries de faits typiques du processus déchristianisateur à Compiègne : nous les aborderons ici en 4 points principaux, savoir :

- L'affaire des serments de 1790-91 à la Constitution Civile du Clergé, révélatrice tant de la situation du clergé séculier local que de l'esprit ambiant par rapport à l'Eglise et à la religion.
- Un aspect de l'iconoclasme révolutionnaire anti-religieux - mais aussi anti-féodal et anti-monarchique - : les changements de toponymes, patronymes, prénoms ... en 1793-95.
- L'attitude du clergé au cours de la déchristianisation sera ici mise en lumière à partir de l'exemple concret et étonnant du jeune curé LORENGER d'Attichy, dont on retracera l'itinéraire politique de 1788 à 1794.
- Les limites de la déchristianisation seront aussi évoquées par un exemple : celui de la résistance ouverte et prolongée du village du Plessis Brion, de 1793 à 95, par rapport à la tentative d'éradication du culte catholique.

En étant conscient des insuffisances de cette étude, dues au manque de place, nous espérons cependant éveiller et satisfaire en partie la curiosité de nos lecteurs compiégnois, tout en apportant quelques nouvelles pierres à l'édifice de notre connaissance de la réalité révolutionnaire, condition nécessaire, sinon suffisante à l'évolution fructueuse et créatrice des débats entre historiens.

(1) Voir notre article sur les origines de la déchristianisation dans le district de Compiègne. AHRF N° 3-1978. Pour les abdications de prêtres, les Annales Compiégnoises ont publié et commenté le texte d'abdication du curé Maurice de Crépy (N° 6 août 79)

DÉPARTEMENT DE L'OISE,
DISTRICT DE COMPIEGNE.

133
486

a

Servant de M^{rs}. Les Jurés

X 1. Canton. Compiègne. ^{Création} ^{N^{os} 1. Jacques} ^{N^{os} 2. Autain} le 9. 9. 1791.

X Saint Germain. ^{Création} le 9. 9. 1791.

Margny.

X 2. Canton. Coudun. ^{N^{os} 1. L'Éclair} ^{N^{os} 2. L'Éclair} ^{N^{os} 3. L'Éclair} le 26. 7. 1790.

X Villers-sur-Coudun. le 14. 7. 1790.

X Vignemont. le 16. Janvier 1791.

X Melicocq. le 12. 7. 1790.

X Bienville. le 19. 7. 1790.

X Clairoux. le 4. 7. 1790.

X Janville. le 9. Janvier 1791.

X Longueil-sous-Thourotte. le 9. 9. 1791.

X Thourotte. le 9. 9. 1791.

X Venette. le 9. 9. 1791.

3. Canton, Estrées St Denis, le 9. 9. 1791.



(I) L'AFFAIRE DES SERMENTS A LA CONSTITUTION CIVILE
DU CLERGE : JUREURS ET REFRACTAIRES DANS LE
DISTRICT DE COMPIEGNE . (1790-91)

Complétant son oeuvre de reconstruction administrative de la France, l'Assemblée Constituante vota le 12 juillet 1790 la CONSTITUTION CIVILE DU CLERGE, texte qui réorganisait l'administration de l'Eglise dans le cadre des nouvelles Institutions. L'Eglise avait en effet perdu ses biens et son indépendance en tant que corps : les Constituants, ne songeant par ailleurs nullement à la séparer de l'Etat, ne pouvaient donc faire autre chose que prendre en charge les affaires de l'Eglise et transformer le Clergé en un corps de fonctionnaires. Il n'y avait là aucune arrière pensée anti-cléricale, encore moins anti-religieuse : tout en reconnaissant la liberté de conscience (dans la déclaration des droits de l'homme), les Constituants donnaient une place éminente et un caractère officiel à l'Eglise catholique. Tout au plus pouvait-on voir dans le projet le triomphe de l'esprit gallican qui voulait une indépendance et une prééminence de l'Eglise française par rapport au Pape ; d'ailleurs ce dernier n'avait pas été consulté lors de l'élaboration du texte de loi par le Comité ecclésiastique et de difficiles négociations s'engagèrent avec le Souverain Pontife qui échouèrent l'année suivante, en partie pour d'autres raisons. (1)

Le texte de la loi ne concernait que les aspects temporels, civils de l'Eglise et l'Assemblée ne se penchait nullement sur des affaires de dogme et de religion proprement dite. La carte ecclésiastique était simplifiée de manière à correspondre aux nouvelles circonscriptions administratives instaurées au début de l'année 90 : un évêque par département - ce qui faisait passer le nombre d'évêchés de 134 à 83 - 1 curé par commune jusqu'à 6.000 habitants - d'où la suppression de nombreuses cures urbaines notamment, tout ceci dans un souci de rationalisation et d'économie. A l'instar des autres fonctionnaires publics, curés et évêques seraient ELUS au suffrage censitaire alors en vigueur, respectivement au niveau des corps électoraux des districts et des départements. La hiérarchie des traitements était uniformisée, suivant la fonction et la taille de la cure ou du diocèse - les curés ne pouvaient toucher moins de 1200 £ les vicaires moins de 700 £, en revanche les évêques étaient limités à 12.000 £ (par an).

Sur le conseil de quelques évêques, Louis XVI donna sa sanction à la loi qui fut promulguée le 24 août 1790. Cependant au même moment plusieurs prélats émettaient de fortes restrictions sur son contenu, tandis que le Pape continuait de garder le silence. C'était le début d'une résistance du Haut Clergé aux mesures de la Constituante en matière religieuse, ce qui allait conduire à une profonde scission au sein du Clergé français. Cette scission elle-même divisa l'opinion et amena toute une série de conflits qui ne contribuèrent guère à calmer la situation politique au cours de l'année 1791.

Devant les résistances et notamment la condamnation du texte par plusieurs évêques, l'Assemblée décida d'imposer à tous les fonctionnaires ecclésiastiques la prestation d'un serment de fidélité " à la nation, à la loi et au Roi et de maintenir la Constitution votée par l'Assemblée" (décret du 27 novembre 90). On entendait par là clarifier la situation en mettant les ecclésiastiques au pied du mur. Ce dernier décret fut sanctionné par le Roi le 26 décembre et les serments commencèrent le len-

(1) Pour les aspects généraux, la meilleure référence reste le remarquable ouvrage de M. le Doyen LATREILLE : "L'Eglise catholique et la Révolution française" T. 1 1775-1799 (éd. de poche Foi Vivante - Paris 1970).

DÉPARTEMENT DE L'OISE

demain pour les ecclésiastiques membres de la Constituante. Ceux qui refusaient ou émettaient des restrictions seraient déçus de leurs fonctions et remplacés par la voie de l'élection.

Cette affaire des serments fit grand bruit et entraîna un véritable schisme dans l'église catholique de France : l'immense majorité des évêques refusa le serment - 5 seulement des 136 prélats jurèrent, dont Talleyrand et le fameux Gobel. Parmi le bas Clergé (curés et vicaires), les opinions furent beaucoup plus partagées ; il y aurait eu environ moitié moitié entre " jureurs " ou assermentés, d'une part, " réfractaires " ou " non-conformistes " d'autre part. (1)

Cependant ce chiffre moyen pour toute la France recouvrait en fait de fortes disparités régionales : il est bien connu que dans l'Ouest on enregistra une forte majorité d'assermentés, tandis que le Bassin Parisien et le Nord Est du pays connaissaient la situation inverse. (Division géographique de la France qui anticipe déjà sur celle des conflits religieux dans une période ultérieure de la Révolution, voir en particulier l'insurrection vendéenne et bretonne).

Le département de l'Oise, que l'application du décret du 10 août 1790 avait fait coïncider avec le ressort de l'évêché de Beauvais (2), connut à la fin 90 et au début 91 la situation des "bons départements", pourvus d'une nette majorité de prêtres assermentés, et l'on n'eut guère à y déplorer de troubles importants causés par les questions religieuses.

Une statistique des serments et refus nous est fournie par districts dans un N° d'avril 1791 des " Affiches du département de l'Oise ", journal patriote publié à Beauvais par le futur Conventionnel PORTHIEZ. On y trouve les chiffres suivants : (3)

District :	Assermentés		Réfractaires		% d'assermentés
	Curés	Vicaires	Curés	Vicaires	
- BEAUVAIS	84	37	9	4	90 %
- BRETEUIL	49	11	16	2	76,8 %
- CHAUMONT EN V.	50	16	23	9	67 %
- CLERMONT EN B.	89	12	12	2	92,5 %
- <u>COMPIEGNE</u>	<u>55</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>2</u>	<u>82,7 %</u>
- CREPY	60	12	19	0	79,1 %
- GRANDVILLIERS	49	19	11	5	80 %
- NOYON	60	5	39	8	58,5 %
- SENLIS	58	17	14	6	77,1 %
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	544	131	155	38	77,7 %

Comme l'indiquent ces chiffres, fondés sur les sources administratives de l'époque, tous les districts de l'Oise furent au-dessus de la moyenne nationale d'assermentés, et même largement pour les plus forts (Clermont et Beauvais). Compiègne se situe en 3° position avec un taux fort honorable de 82,7 %, chiffre que nous aurons cependant à corriger

(1) Une enquête faite par Ph. SAGNAC dans 40 départements au début du siècle, donna 57 % d'assermentés et 43 % d'inscrémentés ; le chiffre a été contesté, et l'enquête lancée sur ce sujet par M. RHEINARD n'a pas été exhaustive. Il est probable que, si l'on tient compte des rétractations, les réfractaires aient été majoritaires.

(2) On supprima les évêchés de Senlis et Noyon ; Compiègne demanda en vain le siège épiscopal pour la ville dans une pétition à l'Assemblée Nationale.

(3) Arch. départ. Oise. Cité par Fauqueux dans " l'histoire du département de l'Oise".

en baisse si nous tenons compte des rétractations ultérieures du printemps et de l'été 91 ; le caractère minoritaire des réfractaires est cependant incontestable, mais cette minorité n'en fut pas moins à l'origine de quelques incidents.

1) LES PRESTATIONS DE SERMENTS DANS LE DISTRICT DE COMPIEGNE
(NOV. 90 - JANV. 91)

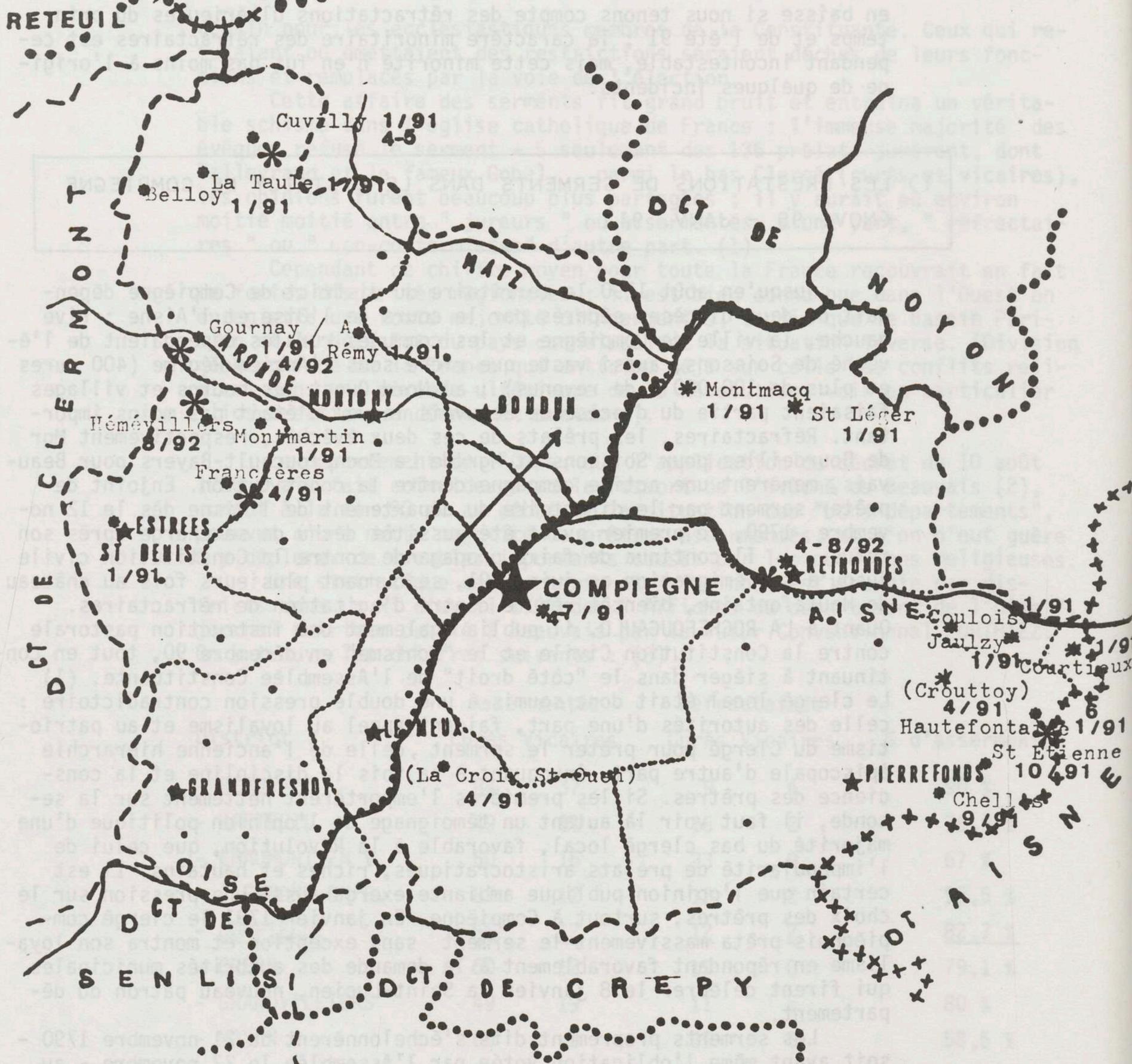
Jusqu'en août 1790 le territoire du district de Compiègne dépendait de deux diocèses séparés par le cours de l'Oise et l'Aisne : rive gauche, la ville de Compiègne et les communes rurales dépendaient de l'évêché de Soissons, aussi vaste que riche sous l'Ancien Régime (400 cures et plus de 100.000 £ de revenus) ; au Nord Ouest les bourgs et villages faisaient partie du diocèse de Beauvais lequel n'était pas moins important. Réfractaires, les prélats de ces deux évêchés, respectivement Mgr de Bourdeilles pour Soissons et Mgr de La Rochefoucauld-Bayers pour Beauvais, menèrent une active campagne contre la constitution. Enjoint de prêter serment par le directoire du département de l'Aisne dès le 12 novembre 1790, le premier avait été aussitôt déchu de sa charge après son refus. Il continua de faire propagande contre la Constitution civile jusqu'à son émigration en juin 1791, séjournant plusieurs fois au château de Hautefontaine, bientôt réputé centre d'agitation de réfractaires. Quant à LA ROCHEFOUCAULD, il publia également une instruction pastorale contre la Constitution Civile et le "schisme" en décembre 90, tout en continuant à siéger dans le "côté droit" de l'Assemblée Constituante. (1) Le clergé local était donc soumis à une double pression contradictoire : celle des autorités d'une part, faisant appel au loyalisme et au patriotisme du Clergé pour prêter le serment, celle de l'ancienne hiérarchie épiscopale d'autre part, invoquant à la fois la discipline et la conscience des prêtres. Si les premières l'emportèrent nettement sur la seconde, il faut voir là autant un témoignage de l'opinion politique d'une majorité du bas clergé local, favorable à la Révolution, que celui de l'impopolarité de prélats aristocratiques, riches et hautains. Il est certain que l'opinion publique ambiante exerça aussi une pression sur le choix des prêtres, surtout à Compiègne. En janvier 1791 le clergé compiégnois prêta massivement le serment sans exception et montra son loyalisme en répondant favorablement à la demande des autorités municipales qui firent célébrer le 8 janvier la Saint-Lucien, nouveau patron du département.

Les serments proprement dits s'échelonnèrent du 21 novembre 1790 - soit avant même l'obligation votée par l'Assemblée le 27 novembre - au dimanche 23 janvier 91. Ils étaient prêtés par le curé et éventuellement les vicaires, diacres, prêtres habitués ... à l'issue de la messe dominicale et consignés sur un procès verbal dressé par la municipalité. Parfois le curé accompagnait son serment d'un discours patriotique, dans quelques cas de restrictions qui firent considérer le serment comme "mauvais" ou "nul". (De fait on n'enregistra dans le district aucun refus formel de serment, mais seulement des "mauvaises formules" ou des rétractations qui firent classer leurs auteurs comme réfractaires).

La périodisation des serments reflète les flottements d'une grande partie du clergé local : en effet on n'enregistre guère que 13 serments en novembre et décembre 1790, 7 entre le 1er et le 6 janvier 91, avec le

(1) On dénonça le 6 janvier la lecture de ce texte daté du 30 décembre 1790 dans certaines églises de Compiègne. L'évêque de Beauvais publia le 31 mars 1791 une autre instruction intitulée "Le schisme démontré ou les nouveaux schismatiques", dont on dénonça la lecture faite par quelques prêtres réfractaires en avril. A l'inverse de De BOURDEILLES, LA ROCHEFOUCAULD n'émigra pas ; resté à Paris il fut une des plus célèbres victimes des massacres de septembre 1792 et de ce fait ultérieurement béatifié par l'Eglise.

DISTRICT DE COMPIEGNE



LEGENDE :

- ★ C.L. DISTRICT
- ★ C.L. CANTON
- AUTRE COMMUNE
- ++++ LIMITES DTS
- " DISTRICTS
- " CANTONS

Echelle : 1 / 200 000°

MAUVAIS SERMENTS, RETRACTATIONS, DEMISSIONS DE CURES & VICAIRES 91-92

- +++++
- * Réfractaires & démissionnaires
- 1/91 Mauvais serments de janvier 1791.
- 4-7-9/91 Rétractations d'avril, juillet, démissions de septembre 1791.
- 4-8/92 Incidents d'avril 92 ; démissions consécutives au 10 août 92.
- * Graves incidents causés par la question religieuse (1791-92) (avec dates)
- Limites des diocèses d'Ancien régime. (Beauvais & Soissons)

gros du bataillon le dimanche 9 janvier. En ce jour ont lieu les prestations de serments dans toutes les églises de Compiègne : le curé patriote DESBOVES, ses deux vicaires et ses diacres, plus 10 autres prêtres à St Jacques (1) ; curé, vicaire, diacre et 7 autres ecclésiastiques à St Antoine ; le curé de la paroisse de Crucifix à St Corneille ; le curé et le vicaire de St Germain, village que venait d'annexer Compiègne. Il faut y ajouter les curés et vicaires de nombreuses paroisses rurales, soit 27 ecclésiastiques supplémentaires. On compte donc 55 prestations de serments en ce 9 janvier, sans compter 3 " mauvais serments " prononcés le même jour. (40 si l'on défalque les ecclésiastiques non assujettis mais qui le prêtèrent néanmoins par patriotisme, à Compiègne.) Quelques hésitants et retardataires firent leur prestation les deux dimanches suivants : 12 le 16 janvier - dont 4 assortis de restrictions annulant le serment ; 2 le 23.

D'après un pointage fait par l'administration du district le 26 février, les procès verbaux ne manquaient que pour 10 communes sur les 64 du ressort, soit à la suite du retard des municipalités, soit à cause de la résistance du curé. La "qualité" du serment fut en fait laissée à l'appréciation des autorités communales; en général elles firent état auprès du district des ajouts ou restrictions, mais il semble bien qu'une ou deux, comme Margny, aient laissé passer des formules plus que douteuses.

L'état des serments rédigé le 28 mars et destiné à l'administration supérieure (2) laisse quelques blancs mais donne au total les chiffres cités plus haut et publiés par PORTHIEZ, soit 55 curés, 12 vicaires assermentés contre 12 curés et 2 vicaires auteurs de "mauvais serments" ou ayant rétracté le bon, donc considérés comme " non conformistes " et virtuellement démissionnaires.

II) LES PRETRES REFRACTAIRES DANS LE DISTRICT DE COMPIEGNE

La carte ci-jointe des cas de mauvais serments, rétractations et démissions de prêtres, fait apparaître deux noyaux géographiques principaux situés dans l'un et l'autre des anciens diocèses. Cette proximité est l'indice d'une concertation entre ces ecclésiastiques qui s'entendirent visiblement pour formuler les mêmes ajouts ou les mêmes restrictions au moment de leur serment. On trouve en effet deux ou trois formules incriminées par l'administration, se répétant mot pour mot, telles :

" (je jure fidélité à la nation, à la loi et au Roi et m'engage
 " à maintenir la Constitution et les lois votées par l'Assemblée)
 " POUR AUTANT QU'ELLES NE DONNERONT AUCUNE ATTEINTE AUX LOIS DE
 " LA RELIGION APOSTOLIQUE ET ROMAINE ".
 (PRINCE, curée d'Estrées St Denis)

" ... mais comme je veux mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, je déclare
 " aussi que le serment que je fais n'aura toute sa force
 " qu'autant qu'il ne m'obligera en rien de contraire à ce que
 " Dieu m'ordonne, à ma religion et à ma conscience."
 (DUCAURROY, curé de La Taule - canton de Monchy).

" ... en tout ce qui ne sera pas contraire à la Religion, voulant
 " rendre à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appar-

(1) Notamment les professeurs du Collège, ainsi que des religieux qui n'étaient pas assujettis au serment ; les serments de ce dernier type doivent être défalqués sous peine de fausser les statistiques.

(2) Le double en est conservé à la bibliothèque municipale de Compiègne. Mss dossier " Serments ecclésiastiques ".

" tient à Dieu, qu'il se soumettait toujours aux décrets de l'Assemblée qui concernaient le temporel ; mais qu'il ne reconnaissait que Dieu pour maître lorsqu'il s'agissait du spirituel ..." (CHARY, curé de Gournay sur Aronde - formule la plus courante dans les ajouts).

Par ailleurs les municipalités ne manquèrent pas de dénoncer les "conciliabules" et autres assemblées secrètes de curés hostiles à la Constitution Civile, en particulier chez CHARY à Gournay, FRERE à Rémy, DEBACQ à Montmartin. Plusieurs curés de l'Est du district furent accusés de se réunir au château de Hautefontaine, propriété de DILLON ci-devant archevêque de Narbonne (réfractaire) et où s'était réfugié quelque temps Mgr de BOURDEILLES, ex-évêque de Soissons. (GRAVIER, maire de Jaulzy, QUEQUET de Hautefontaine, LOEUILLET de Couloisy, DORIVAL de Courtieux ..)

A quels mobiles ces prêtres ont-ils obéi, bravant le plus souvent l'impopularité, perdant tous leurs avantages matériels ? Ils évoquent en général des scrupules de conscience, des arguments religieux, sous entendant que la Constituante s'en prenait à la religion elle-même.

Le curé de Montmartin, Charles Rémy DEBACQ, auteur d'un "mauvais serment" en janvier, avait quelques jours plus tard accepté de retirer ses restrictions ; mais dans une lettre envoyée au district le 13 mai, il s'exprime ainsi :

" J'ai l'honneur de vous en donner avis, ou plutôt pour la décharge de ma conscience. Je vous prie MM. de regarder mon serment comme nul et non avenu. Je m'attends à perdre mon bénéfice, mais j'aime mieux vivre pauvrement avec une bonne conscience, que de vivre plus à mon aise en manquant à Dieu et à ma religion .." (1)

En réalité il s'agissait, dans le cas particulier de ce curé en tout cas, d'un clivage nettement politique : une pétition envoyée par la municipalité de Montmartin à l'Assemblée Nationale le 19 janvier 1791 nous donne un écho vivant des conflits entre ce curé hostile à la Révolution et les autorités communales : (2)

" ... Depuis le commencement de la nouvelle Constitution, il n'a cessé de parler mal à tort et à travers de l'Assemblée nationale, de refuser de lire aux prônes aucuns décrets, disant qu'il ne lirait rien que de la part de son évêque. On lui a envoyé à son adresser le procès verbal de l'Assemblée nationale au peuple. Il l'a lu mais impossible d'entendre un mot, et en se raillant après la messe, il dit, hē bien Messieurs, avez-vous entendu le beau discours que je vous ai lu.

On lui a adressé un Te Deum à chanter lors du décret du bien du Clergé, il a dit : je chanterai le Diable ; un Te Deum pour des gueux qui me volent ! et ne l'a pas voulu chanter ..."

(Lors de la publication du décret donnant la citoyenneté française aux Juifs, le curé dit) " ... alors mes enfants pour à présent vous pouvez tuer, voler, assassiner, l'assemblée nationale vous permet tout, il n'y a plus de religion et le Paradis est ouvert à tout le monde."

(Il refuse de dire la messe le jour de la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790, insulte la municipalité et la garde nationale).

" Quelques jours plus tard il renouvela ses mauvais propos en traitant tant la garde nationale de folie de Carnaval, les épaulettes d'or d'ordures sur les épaules, et les écharpes des officiers municipaux de bricoles de bourriques, et qu'avec ces bricoles les 4 of-

(1) Délibérations du district de Compiègne. AD Oise

(2) Arch. Nat. D IV, 47 - 1355.

" ficiers municipaux serviront à trainer sa voiture pour le mener
" à Compiègne. "

(Pour le serment qu'il prête le 9 janvier 91 : " il s'est
contenté de prononcer la formule du serment sans lever la main,
avec un air indigne et sans fond ..."

D'autres réfractaires ne manquèrent pas d'être accusés d'opinions
contre-révolutionnaires et de collusion avec les aristocrates locaux :
c'est notamment le cas pour le curé DANGICOURT et le Vicaire DELAPORTE à
Cuvilly, qui disent la messe dans la chapelle du château de Séchelles
après leur éviction de l'église paroissiale ; même chose à Gournay Sur
Aronde où le curé Nicolas CHARY était logé par le baron de Pont l'Abbé,
Seigneur en gros conflits avec les habitants en 1790. En octobre, de cet-
te année, lors de l'affaire des pommes - où Babeuf en personne était in-
tervenu - le curé fut accusé de collusion avec le Seigneur et les forces
de répression venues de Compiègne : un des paysans arrêtés dans cette af-
faire se serait écrié " qu'il fallait prendre ce calotin de curé " qui
avait refusé de sonner la cloche d'alarme à l'arrivée de la garde natio-
nale compiégeoise. (1)

Le sens politique d'une bonne partie des refus de serments ne sau-
rait donc nous échapper, encore qu'il soit diversement apprécié de la po-
pulation suivant les cas : à Cuvilly les paroissiens et les autorités
soutinrent largement leurs pasteurs, puisqu'ils proposèrent de les garder
en les salariant eux-mêmes, dans une pétition au district du 12 mars
91 (2). La situation est inverse à Hautefontaine, Chelles - où le curé
demande sa retraite anticipée en février 91 -, Montmacq ou Gournay, vil-
lages où la population et les autorités étaient très montées contre
l' " aristocratie " de leur curé.

Cependant la majorité des prêtres réfractaires du district étaient
en place depuis longtemps, appréciés personnellement de leurs paroiss-
siens, parfois investis de fonctions municipales - cas de GRAVIER, maire
de Jaulzy -, et ce fut donc un déchirement pour eux mêmes comme pour
leurs ouailles, de les voir abandonner leurs fonctions.

Faire le décompte des prêtres réfractaires du district n'est pas
chose aisée ; certains furent en effet très hésitants, prêtant le ser-
ment, le rétractant puis revenant sur cette rétractation. C'est le cas
notamment du jeune Pierre Antoine DEHUREAUX (il était né en 1760) curé de
La Croix Saint-Ouen : il fait un serment hésitant et tardif le 16 janvier
91, s'oppose alors à une partie de la population (3) en prétendant notam-
ment maintenir le casuel, rétracte son serment le 9 avril :

" ... il voue un amour éternel à la patrie et à son roy, mais que
" pour la nouvelle Constitution du Clergé, son coeur en sera tou-
" jours éloigné ..." (4)

Accusé de "mauvais propos", de refuser de lire les mandements du nouvel
évêque constitutionnel MASSIEU, il finit par revenir sur sa rétractation
le 29 avril :

" ... la position dans laquelle mes chères ouailles doivent se
" trouver me touche de la manière la plus sensible. Je tiens bon
" le serment que j'ai fait dans le courant de janvier, mourir avec
" mon peuple que j'aime tendrement ..." (4)

(1) Délibérations du district de Compiègne - 21, 22 oct. 90.

(2) Idem. 12 mars 91. voir plus bas.

(3) Pétition d'une partie des habitants le 28 janvier 91 au district ; ce dernier envoie 30 gardes na-
tionaux " rétablir l'ordre et l'autorité de tous les ministres de la loi ".

(4) Délibérations du district de Compiègne. DEHUREAUX fut ultérieurement un des rares curés du dis-
trict à mener une résistance ouverte à la déchristianisation en novembre 1793.

Le vénérable curé de Crouttoy, Nicolas DELARUE (né en 1725) eut un itinéraire aussi tortueux ; auteur d'un serment avec restrictions le 6 janvier 91, il en refait un bon le 16, puis le rétracte le 23 mai, pour revenir sur cette rétractation 2 jours plus tard ; " C'est un nouvel effet du prétendu bref du Pape " écrit le district le 25 mai, "les séductions des curés voisins réfractaires avaient seules ébranlé le vénérable M. Delarue, curé septuagénaire de Crouttoy. Rendu à lui même et à ses propres sentiments ... (il renouvelle son serment) ... ce vertueux ecclésiastique à qui on ne peut reprocher qu'une conscience un peu trop ombrageuse ... "

La condamnation de la Constitution civile du Clergé par le Pape dans ses deux brefs de mars et avril 91 - textes dont l'authenticité était mise en doute par les autorités et dont la diffusion était interdite - amena quelques nouvelles rétractations de serment, à la fin du printemps et au cours de l'été 91. Cette fois Compiègne fut touchée avec la démission d'une partie notable du personnel ecclésiastique de l'église St Jacques : rétractation du diacre GRIGNON le 31 mai, départ des deux vicaires, BICHERON et ROUSSEAU, le 17 juillet, après qu'ils aient refusé d'assister à la cérémonie de la Fédération le 14 juillet 91.

Certains curés qui avaient prêté le serment refusèrent cependant de reconnaître le nouvel évêque constitutionnel du département, Jean-Baptiste MASSIEU, qui avait été élu en même temps que le juge départemental au Tribunal de Cassation le 23 février à Beauvais. Suivant les instructions des prélats réfractaires, certains curés refusaient de communiquer avec l' "intrus", s'opposaient à la lecture de ses mandements, ce qui n'allait pas sans causer quelques incidents. Dans le village de Francières (canton d'Estrées-Saint-Denis), le curé Louis François CHEVALIER avait prêté un serment assorti d'un discours fort restrictif, mais qui avait cependant été jugé bon par la municipalité le 9 janvier 1791. Mais le 10 avril il cause un " scandale " dans l'église en refusant de lire l'instruction pastorale de Massieu et en lui substituant un texte du ci-devant évêque de Beauvais, LA ROCHEFOUCAULD. Dénoncé par la Municipalité, il est déféré devant le tribunal de l'Oise en mai et condamné à quelques semaines " d'ajournement personnel " à raison de ses propres incendiaires et anti-constitutionnels" (1). Le district avait insisté pour une condamnation exemplaire :

" Nous espérons que cet acte de sévérité justifié par la loi et par les circonstances arrêtera ceux de nos curés réfractaires qui seraient tentés d'imiter celui-ci " (2)

Ce curé reprit néanmoins ses fonctions jusqu'en octobre 1792, date à laquelle il donna sa démission " pour raisons de santé ".

Si l'on tient donc compte de ces rétractations ultérieures, le bilan des réfractaires du district de Compiègne s'élève donc à bien plus des 14 ecclésiastiques mentionnés dans l'état du 28 mars 91 : au moins 18 (13 curés, 4 vicaires, 1 diacre) et même 21 si l'on y ajoute les "cas douteux" comme ceux de LASNE à Margny ou CHEVALIER à Francières. Ceci fait donc monter notre 18 % de réfractaires à 27, voire à 31 %, minorité certes, mais loin tout de même d'être négligeable.

(1) Jugement du Tribunal criminel de l'Oise. AD Oise L 4.

(2) Correspondance du district de Compiègne - 14 avril 1791. (au département).

III) LE REMPLACEMENT DES REFRACTAIRES ET LES SEQUELLES DES SERMENTS

Les autorités compiégnoises (district et municipalités) s'étaient efforcées d'être conciliantes avec les prêtres, tout en faisant appliquer la loi ; elles donnèrent le maximum de délai aux auteurs de " mauvais serments " et de rétractations, et combattirent les manifestations par trop virulentes d'anti-cléricalisme populaire. (1) Il s'agissait de démontrer le calme de leur ressort et d'atténuer les conflits, éviter les troubles religieux et en fait politiques.

L'incident survenu à Compiègne en février 91, à propos de la lecture à la messe du texte de la Constitution Civile du clergé, est de ce point de vue typique. Dans une lettre du 12 février, les curés et vicaires des paroisses St Jacques et St Antoine déclarèrent aux autorités ne pas vouloir lire ce texte aux prônes, " pour ménager une partie de leur troupeau " et en s'estimant non obligés légalement de le faire ; ils revinrent sur cette déclaration deux jours plus tard et s'engagèrent à lire et commenter le décret à la messe du dimanche suivant, à la grande satisfaction de la municipalité de Compiègne qui s'empressa de faire déchirer le premier texte de refus. (2)

Cependant, passé le délai accordé par la loi, on dut déclarer démissionnaires les prêtres réfractaires au bon serment et pourvoir à leur remplacement. Les électeurs du district - les citoyens actifs du système censitaire - furent convoqués le 8 mai afin d'élire 12 nouveaux curés en remplacement des réfractaires et d'un décédé. Après la messe - seule formalité religieuse à laquelle étaient tenus les électeurs - eut lieu l'assemblée d'élection présidée par Nicolas DESBOVES, le loyal et patriote curé de St Jacques de Compiègne (3). Celui-ci tint d'abord un discours qui prenait la défense de la réforme de l'Eglise et proclamait son accord avec la Révolution :

*" ... aujourd'hui que le droit des peuples dans le choix de leurs
" pasteurs ne sont plus abandonnés à des mandataires trop souvent
" entourés d'intrigues perverses et des machinations immorales,
" abjurons ces guides infidèles qui ne peuvent que nous égarer.*

L'amour de la religion et du bien public doit absorber, étouffer en nous ces viles passions, ces vues mesquines, ennemies des vues précieuses, grandes et nobles.

*Qu'ici l'homme se taise devant le chrétien et le citoyen ;
c'est à des esprits impartiaux, animés d'un zèle sain et pur, que
la Religion et la patrie ont prétendu confier leurs plus tendres
intérêts, ceux de la gloire et du salut des peuples".*

(et s'adressant aux nouveaux curés élus)

*" ... Tous enfin animés du Saint amour de la religion et de la pa-
" trie, vous saurez concilier les devoirs de la vie civile avec*

(1) Celui-ci éclata particulièrement à Compiègne en 1790 : insultes aux soeurs grises de la charité St Antoine, troubles à l'occasion des messes de minuit de déc. 90, plaisanteries grivoises et propos anti-cléricaux plusieurs fois dénoncés aux autorités ... En mai 91 le district écrit à la municipalité de Cuvilly que le peuple de Compiègne a menacé de la lanterne les virulents prêtres réfractaires de cette commune. Jusqu'en 1792 les autorités compiégnoises réprimèrent cet anti-cléricalisme urbain - et parfois rural - plus qu'elles ne l'encouragèrent.

(2) Délibérations communales de Compiègne : 12, 14 et 17 février 1791. (Cité dans le recueil " Compiègne sous la Révolution " n° 2 1790-92).

(3) Ce curé passait pour être un homme cultivé et " de très bonnes moeurs ". Membre de l'administration municipale puis du district dans les années suivantes, il abdique et rend ses lettres de prêtrise en décembre 93, visiblement forcé ; il reprendra ses fonctions à St Jacques en octobre 95.

" ceux de la conscience. (...) Ainsi confondant par un heureux
 " accord les intérêts de la religion et de la patrie, vous hono-
 " rerez le choix de vos concitoyens, vous assurerez votre propre
 " bonheur et vous acquerrerez les droits les plus solides à l'es-
 " time, à la reconnaissance des peuples, et aux récompenses de
 " l'Eternel. " (1)

Se présentèrent devant les électeurs une majorité d'anciens reli-
 gieux de Compiègne et des alentours, quelques vicaires désireux de monter
 en grade, un aumônier de régiment stationné dans la ville. On a beaucoup
 insisté sur la jeunesse et l'inexpérience de ces nouveaux curés élus en
 1791, au niveau national ; à Compiègne on a affaire à des gens de tous
 âges (J.B. Rollet, ex-gardien des Cordeliers de Compiègne, élu à Cuvilly
 avait plus de 50 ans, M. Moes était né en 1720 ...) ayant surtout en
 commun leur patriotisme : on les retrouvera pour la plupart dans les ad-
 ministrations communales des villages en 92-94, fondateurs de sociétés
 populaires ou animateurs du mouvement d'abdication des prêtres en l'an II
 (Cas de l'ex-mathurin QUINQUET, beau-frère du Pr s. du district BERTRAND).

Le dimanche suivant, 15 mai, les nouveaux curés prirent solennelle-
 ment leurs fonctions dans leurs cures respectives ; chacun envoya au
 district un rapport sur les circonstances de son installation, relatant
 une minorité d'incidents survenus avec le prédécesseur. (2). On leur
 avait recommandé de faire l'éloge personnel de ceux qu'ils remplaçaient,
 d'éviter les troubles et d'apaiser les esprits. Ils furent en général re-
 çus en grande pompe par la municipalité en écharpe et la garde nationale
 en armes et uniformes ; dans la plupart des cas ils reçurent un bon ac-
 cueil populaire, comme le relate ici l'abbé Joseph GRANDPIERRE, ancien
 bénédictin de St Corneille, élu à la cure de Courtieux à la place du ré-
 fractaire DORIVAL :

" Je n'ai eu qu'à me louer des honneurs rendus à la place que vous
 " m'avez fait l'honneur de me confier. Je suis arrivé samedi à
 " sept heures et demi du soir où j'ai trouvé le maire accompagné
 " de ses officiers municipaux et de la garde nationale, qui m'a
 " complimenté au nom de la commune, après avoir eu l'honneur de
 " leur répondre en vrai patriote élu pour le Bien et pour la reli-
 " gion, ils m'ont conduits à l'église, de là au presbytère, où M.
 " Dorival, ci-devant curé, avait quitté, sachant que je devais ar-
 " river le susdit jour. Le lendemain dimanche à neuf heures du ma-
 " tin, M. le Maire accompagné de ses conseillers et de la garde
 " nationale se sont transportés au presbytère où j'étais à les at-
 " tendre, revêtu du surplis et de l'étole pastorale. Sortis du
 " presbytère nous sommes entrés par la porte principale de l'égli-
 " se où j'ai trouvé le clergé avec la croix qui m'attendait et le
 " tout au son des cloches et de la mousquetterie. " ...

(Le maire annonce la nomination du nouveau curé ; ce dernier prê-
 te serment à la Constitution civile, dit la messe " en grande pom-
 pe ", puis, au prône).

" ... je suis remonté en chaire où j'ai lu la lettre pastorale de
 " M. l'Evêque du département de l'Oise, et j'ai ensuite annoncé
 " à tous mes paroissiens que beaucoup de décrets de l'Assemblée
 " Nationale avaient été mis de côté par mon prédécesseur qui avait
 " cependant reçu l'ordre de les lire, que pour me conformer aux
 " intentions de cette auguste assemblée, et que personne ne pût
 " pécher par cause d'ignorance, de dimanche en dimanche, je lirais
 " tous les décrets oubliés par mes prédécesseurs ..."

(1) Texte cité dans les délibérations communales de Compiègne. (PV de la séance)

(2) Ces lettres ont été conservées à la bibliothèque municipale de Compiègne. (Mss.)

" ... au sortir de l'église mes bons paroissiens m'ont dit qu'ils
 " voyaient qu'on n'en voulait point à la religion, comme on s'é-
 " tait efforcé de le leur faire croire. Je rends d'immortelles
 " grâces à l'Etre Suprême de m'avoir confié un troupeau aussi sa-
 " ge et aussi tranquille, et soyez bien persuadés, MM. que je fe-
 " rai tout ce qui dépendra de moi pour ne point donner lieu de
 " vous repentir au choix que vous avez fait, et que mon principal
 " devoir sera de ne laisser échapper aucune brebis de la berge-
 " rie ..."

L'abbé MAURICE, ancien chanoine de St Clément à Compiègne, âgé de 31 ans, élu à la cure de St Léger aux Bois à la place du réfractaire DAVRICOURT note, en même temps que le bon accueil officiel qui lui est fait, une certaine amertume de ses nouveaux paroissiens :

" ... Chemin faisant, j'examinais la physionomie de ces bonnes gens
 " qui circulaient en foule autour de moi et tous me parurent tels
 " que je pouvais les désirer : ni gais ni tristes. Ils perdaient
 " un curé digne d'estime et leurs regards attendris semblaient me
 " dire : vous réparerez la perte que nous faisons. Au reste la si-
 " tuation pénible où leur âme se trouvait, n'a pas pu contribuée à
 " rendre la cérémonie d'accueil plus touchante et plus religieu-
 " se." (1)

Si certains nouveaux curés furent bien accueillis par leur prédécesseur - ainsi à Couloisy le réfractaire LOUILLET avait fait l'éloge de son successeur auprès de ses paroissiens, il y eut tout de même quelques frictions. Quelques insermentés avaient dit la messe avant celle du constitutionnel dans l'église : ainsi à Jaulzy où GRAVIER déclara à son successeur : " Eh bien nous sommes maintenant deux curés dans la paroisse" et fit des difficultés pour évacuer le presbytère. A Hautefontaine le nouveau curé Gabriel LACOCHE se plaint dans une lettre du 25 mai des intrigues fomentées par l'ancien curé et ses collègues réfractaires réfugiés dans le château, mais il rencontre là un massif appui populaire. A Gournay sur Aronde l'abbé PEREY, ancien chartreux et précédemment aumônier dans le Régiment du Berry, ne peut occuper le presbytère qui appartient personnellement au Seigneur. Le parti de l'ancien curé CHARY et de son vicaire IORET est relativement important, renforcé par le clerc séculier qui démissionne de ses fonctions le 29 mai 91. Il semble que toute une partie de la population ait boycotté les messes du nouveau curé pour suivre celle des réfractaires dans la chapelle de l'ancien château. Des incidents éclateront à ce propos au printemps 1792, provoquant une intervention municipale. (2)

(1) Dossier " Serments " Mss B.M. Compiègne. L'abbé MAURICE fut ultérieurement élu curé de Crépy en Valois. (Voir l'étude que nous lui avons consacré dans le n° 6 des Annales Compiégnoises).

(2) Le 25 avril 1792 la municipalité de Gournay dénonça " l'action scandaleuse " d'un groupe de jeunes filles " endoctrinées par les réfractaires " : " Ces malheureuses ont eu l'audace de dire ... que Perey, ce prêtre intrus et schismatique n'avait aucun droit et que s'il en avait un, c'était de perdre toutes les âmes qui s'approchaient de lui et mille autres abominations ... " " ... (elles) sont en relations avec les nommés CHARY et IORET, anciens curé et vicaire et CHEVALIER curé de Francières, et autres qui les bercent d'une contre-révolution, qui leur prêchent une doctrine afreuse, qui sous prétexte de religion, se permettent les injures les plus atroces contre l'homme le plus vertueux, le plus respectable et le plus charitable, et dont la bonté si connue pour tout s'étend trop loin vis à vis de ces êtres méprisables et qui ne cherchent qu'à le faire égorger et nous priver d'un père ..."

(Délib. comm. de Gournay sur Aronde - Arch. comm.)

IV) LES TROUBLES RELIGIEUX DE CUVILLY : (JANV. - MAI 1791)

La seule commune du district où se produisirent des incidents vraiment sérieux en relation avec l'affaire des serments fut celle de Cuvilly, située au Nord du district sur la route des Flandres. Le caractère particulier de ce village semble tenir à la présence d'une jeune fille paralytique et très pieuse dénommée Julie Billiard, dont l'influence "fanatique" était très grande à Cuvilly, dès avant la Révolution. (1) Elle semble en tout cas avoir joué un rôle de catalyseur des forces hostiles à la Constitution civile du Clergé et à la Révolution.

Le Curé DANGICOURT en place à Cuvilly depuis plus de 15 ans, ainsi que son vicaire DELAPORTE avaient fait le 16 janvier 91 un serment considéré comme mauvais par le district :

" ... ici ce ne sont pas seulement les antécédents et les subséquents qui sont à blâmer, dans le contexte même de la phrase qui compose le serment, le curé a exprimé une réserve qui annule la franchise de tout le reste et peut faire chanceler la confiance en un tel fonctionnaire ..." (2)

Invités le 27 janvier à refaire leur serment par les autorités compiégnoises, les deux hommes s'y étaient refusés. Mais à la différence de la plupart des autres cas ils trouvèrent un solide appui dans la masse de leurs paroissiens et dans la municipalité du village ; le 12 mars le district répondait ainsi à une pétition de la municipalité de Cuvilly :

" ... Vu la pétition de la municipalité tendant à obtenir au nom de la commune la liberté de conserver le curé et le vicaire de cette paroisse qui n'ont pas fait le serment dans la forme et de la manière voulue par la loi, s'offrant lad. commune de les salarier de ses propres deniers, par une contribution volontaire, le Directoire, convaincu que ces citoyens ne sont égarés que par la reconnaissance, estime qu'ils doivent être rappelés le plus tôt possible à la loi et a arrêté que le tout serait envoyé au département ..." (2)

La municipalité de Cuvilly fit un nouvel effort pour convaincre curé et vicaire de refaire leur serment, sollicitant même pour cela le concours du district, qui convoqua en vain les deux ecclésiastiques à Compiègne :

" ... la perte d'un pasteur que les habitants de Cuvilly considèrent comme un père serait pour eux un sujet d'affliction que nous voudrions éviter ... (municipalité au district) " L'estime dont vous jouissez dans votre paroisse nous fait désirer de vous connaître " (le district aux intéressés) 31 mars 91.

Finalement la cure fut déclarée vacante et l'ancien cordelier compiégnois Jean Baptiste ROLLET fut investi le 8 mai de la lourde tâche consistant à remplacer l'abbé DANGICOURT. Dès son arrivée le 15 mai à Cuvilly le nouveau curé reçut des lettres anonymes de menaces, tandis que la réception municipale fut des moins chaleureuses. Le 24 mai il envoya un véritable appel au secours au district dans une lettre

(1) L'ancien évêque de Beauvais lui avait rendu visite ; elle s'enfuit en 1792 après un court séjour clandestin à Gournay et à Compiègne pour se réfugier en Belgique où elle fonda plus tard des écoles religieuses.

(2) Délibérations du district de Compiègne - 27 janvier et 12 mars 1790

CHRONOLOGIE NATIONALE ET LOCALE

" ... par laquelle il paraît que cette paroisse est dans la plus
" grande fermentation et que les jours de ce pasteur constitu-
" tionnel sont menacés ... " (1)

Le district dépêcha alors trois de ses membres accompagnés de détachements de la garde nationale et du régiment du Berry pour aller rétablir l'ordre. On arrêta l'ex-vicaire DELAPORTE ainsi que plusieurs habitants considérés comme meneurs des troubles :

" ... il appert que le Sr DELAPORTE ci-devant vicaire de Cuvilly
" occasionnait par ses propos fanatiques et séditionnels l'efferves-
" cence terrible qui régnait dans lad. paroisse de Cuvilly ; que
" les Srs GUIBERT père et fils, maîtres de pension, étaient con-
" vaincus d'être les chefs des malveillants et de semer la discor-
" de par des discours incendiaires ; que le Sr LAUVIN avait osé
" aujourd'hui matin menacer un officier municipal de la lanterne ;
" que le d. Sr DELAPORTE s'était permis de célébrer l'office divin
" dans la chapelle du ci-devant château de Séchelles, qu'il y
" avait été suivi par une quantité prodigieuse de citoyens, ce qui
" occasionnait un schisme qui pouvait avoir les conséquences les
" plus funestes ; que ces faits et diverses considérations relati-
" ves aux malheurs dont la paroisse était menacée, avait engagé
" le Conseil Général à faire conduire à Compiègne les susnommés ..
" (suit la liste des personnes arrêtées).

" ... Led. Sr DELAPORTE a alors dit que le dimanche 15 de ce mois
" on lui avait dit que lecture avait été faite publiquement d'un
" décret qui permettait l'exercice de toute religion (2) ; qu'il
" avait cru pouvoir sans conséquence dire la messe et les vêpres
" dans la susd. chapelle, qu'il avait même fait quelques questions
" du catéchisme aux enfants (...) mais qu'il ne pensait pas avoir
" violé la loi ..."

Le Directoire (du district) considérant que de pareils troubles peuvent avoir des suites les plus malheureuses et qu'il est important d'arrêter dans son principe le mal que le fanatisme peut occasionner dans cette paroisse et celles qui l'avoisinent, considérant qu'un exemple est le plus sûr moyen d'empêcher la contagion de s'étendre et de se propager, (...) a arrêté que les Sr DELAPORTE (...) seraient provisoirement conduits à la maison d'arrêt jusqu'il ait été ordonné par le département." (3)

Les prévenus - DELAPORTE vicaire et François LANVIN maçon - furent conduits devant le tribunal du Département de l'Oise tandis que les GUIBERT étaient renvoyés à Cuvilly sous la surveillance de la municipalité. (31 mai) le département reprocha d'ailleurs au district de Compiègne d'avoir opéré des arrestations arbitraires dans cette affaire. Le district argua des menaces dont auraient fait l'objet les prévenus lors de leur arrivée à Compiègne :

" ... plus de 2.000 personnes à leur arrivée à Compiègne criaient,
" d'une manière coupable sans doute, à la lanterne, et le délai
" qu'eut demandé l'intervention d'un tribunal aurait peut être fa-
" vorisé un crime ou tout au moins une émeute que la première des
" lois dit d'éviter à quelque prix que ce soit ..." (4)

(1) Idem - 24 mai 1790

(2) La Constituante avait effectivement voté un décret en mai 91 tolérant l'exercice du culte réfractaire, afin de désamorcer les troubles.

(3) Correspondance du district de Compiègne. (Lettre au département) 24 mai 91.

(4) Idem - 31 mai 91.

Enfin les choses se calmèrent, après quelques remous dans la municipalité de Cuvilly ; les prévenus bénéficièrent de l'indulgence du Tribunal et tout rentra dans l'ordre, pour autant que nous connaissions les événements postérieurs. (1)

Il ne faut pas cependant trop s'étonner si Cuvilly fut en l'an II une des communes du district les plus rétives à la déchristianisation ; lors de sa tournée de ventose an II, l'agent national BERTRAND déplora les " regrets au culte " manifestés par les habitants et leur reprocha " leur opiniâtreté et leur entêtement pour le régime superstitieux et fanatique. " (2)

Les troubles de Cuvilly furent de loin les plus gros incidents créés par l'affaire des serments dans le district de Compiègne. Dans l'ensemble les autorités purent se déclarer satisfaites de l'attitude de la majorité du clergé et de l'opinion publique. Il y eut bien quelques flottements dans le premier, quelques divisions dans la seconde, mais les choses n'allèrent jamais bien loin, à la différence d'autres régions de la France alors agitées par de véritables guerres religieuses. Cela tient surtout à l'isolement relatif du courant réfractaire parmi les prêtres et dans l'opinion de notre région, autant qu'à l'attitude conciliante et pacificatrice (3) de l'administration compiégnoise de la période censitaire.

LISEZ

L E P E U P L E F R A N C A I S

REVUE D'HISTOIRE POPULAIRE

Parution trimestrielle (nouvelle série)

Le n° : 6 F - abonnement annuel : 20 F

(soutien et étranger : 25 F)

S'adresser au PEUPLE FRANCAIS - B.P. 26 - 92190 MEUDON

(1) Les archives communales de Cuvilly ont malheureusement été détruites pendant la première guerre mondiale.

(2) AD Oise L 2 - Correspondance de l'agent national du district. 2 germ. an II

(3) Témoignage de cette attitude : le district réprimanda vertement la municipalité de Hautefontaine et les gardes nationales de Coevres et Pierrefonds qui avaient arrêté 3 prêtres réfractaires le 23 juin 91, dans la panique provoquée par la nouvelle de la fuite du Roi. Il les fit libérer et reconduire sous bonne escorte au Château de Hautefontaine, en se portant garant de leur sûreté.

CHRONOLOGIE NATIONALE ET LOCALE :

DATES	EVENEMENTS NATIONAUX	EVENEMENTS LOCAUX
<u>12 JUIL. 90</u>	Vote de la Constitution Civile du Clergé par la Constituante.	
<u>10 AOUT 90</u>		Décret rattachant le district de Compiègne à l'Evêché de Beauvais.
<u>24 AOUT 90</u>	Le Roi sanctionne la Constitution Civile qui est promulguée. Condamnation de la Constitution civile par l'archevêque de Vienne.	
<u>9 NOV. 90</u>	Envoi de "l'exposition des principes" par Boisgelin à Bernis.	
<u>12 NOV. 90</u>		Mgr de Bourdailles, évêque de Soissons est déchu de sa charge après refus de serment. (La décision du département de l'Aisne est cassée par la Constituante).
<u>21 NOV. 90</u>		1er serment d'un curé du district (DEHESME de Coudun)
<u>27 NOV. 90</u>	La Constituante vote un décret imposant le serment à tous les fonctionnaires ecclésiastiques.	
<u>4, 5 DEC. 90</u>		Serments des curés DUPONT (Clairoix) SERVANT (Anteuil), A. ROUSSEL (Marquégli-se).
<u>12 DEC. 90</u>		Serment de MARTIN (Mélisocq).
<u>17 DEC. 90</u>		Serment de BARBILLON (Thourotte)
<u>19 DEC. 90</u>		Serments de DEMOUY (Bienville), LEFEUVRE (Coudun), LEGRAND (Villers s/Coudun), HUMET (Chevrières) HADENGUE (Lachelle). <u>Incidents anti-Constitution Civile causés à la messe par QUEGUET à Hautefontaine.</u>
<u>26 DEC. 90</u>	Louis XVI sanctionne le décret du 27 Nov. sur l'obligation du serment.	Serments de BOUSSARD (Coudun) et ROUSSEL (Vignement).
<u>27 DEC. 90</u>	Début des prestations de serment des ecclésiastiques de l'Assemblée.	
<u>1er JANV. 91</u>		Serments de ROQUES (Le Meux), RECULLET (Rivecourt), MUSNIER (Vieux-Moulin), P. LECLERE vic. Le Meux).
<u>2 JANV. 91</u>		Serments de LARDENOIS (Armancourt), CALEMARD (Neufvy s/Aronde)
<u>6 JANV. 91</u>		Serment de PICART de MONCOURT (Venette) ; <u>mauvais serment</u> de GRAVIER (Jaulzy). Dénonciation de la lecture à Compiègne d'un mandement de l'évêque réfractaire de Beauvais. Célébration à Compiègne de la St Lucien, nouveau patron du diocèse de l'Oise.
<u>9 JANV. 91</u>		Serment de tous les ecclésiastiques de Compiègne et de la majorité des curés et vicaires du reste du district :

9 JANV. 91 (suite)

COMPIEGNE :

St Jacques : N. DESBOVES, curé ; BICHERON, ROUSSEAU, Vicaires ; GRIGNON, diacre ; DOUAY, RENARD (collège) ; PEREY, aumônier ; SERGENT, MOPINOT, SARRIEZ, MONACHE, MIGNON, BERNOUX, FRANCOIS, VILLIERS DE L'ISLE ADAM.

St Antoine : JF THIBAUD, curé ; DEJARDIN, vicaire ; MAURICE, diacre ; POULLETIER, LAUGIER, MOES, MORELLE, CHARLOT, MEAUX, MARTINACHE.

Crucifix : (St Corneille) DEVAINE, curé.

St Germain : BEAUGRAND, curé ; BIBAUT, vicaire ; LEFEBVRE (Janville), THIRIAL (Longueil/th), CHEVALIER (Francière), FASQUELLES (Moyvillers), BOULANGER (Canly), LARDENOIS (Jonquières), DESMAREST (Longueil Ste Marie), LEVIEL (Rucourt), DARRAS (Jaux) HORNET (St Sauveur), WANNAQUE (vic. Rémy), PINCON (Cuise), DE BIGAULT et GUILLIARD vicaires (Pierrefonds), BONVALOT (St Jean-aux-Bois), BOUTIN (Choisy au Bac), THOMAS vic. (Choisy), AUBRY (Le Plessis Brion), MARTIN (Rethondes), BRUNAT (St Crépin), DAVRICOURT (St Léger), BRILLET (Troglie Breuil), DESGROIS (Berneuil), ROLLET (Annel), BARBIER (vic. St Léger), LEVRAUX (Jaux), BAYARD (Monchy - avec refus de signer le P.V.).

Mauvais serment de PRINCE à Estrées Saint-Denis et de FRERE à Rémy. Serment douteux de POIRET (St Etienne).

Serments de LEMOINE (Arsy), ROUSSEL (Vignemont), ROBIQUET (Le Fayel), DEHUREAUX (La Croix St Ouen), DELARUE (Croutoy), DEBACQ (Montmartin), CABOURS (Hémévillers) SCELLIER vicaire (Grandfresnoy).

Mauvais serments de CHARY curé et IORET vicaire de Gournay s/Aronde ; DANGICOURT curé et DELAPORTE vicaire à Cuvilly.

Plaintes de la municipalité de Montmartin contre le curé DEBACQ pour attitude contre-révolutionnaire.

Rétractation de DAVRICOURT (St Léger)

Derniers serments dans le district : VARCOUSIN (Houdencourt), GAMBART de LIGNERES (Braisne)

Incidents causés par le curé et le vicaire à Cuvilly

Démission de PONCELET de Chelles

Affaire du refus de lire la Constitution Civile du Clergé par les curés et vicaires de Compiègne.

Refus de nouveau serment de CHARY et IORET à Gournay s/Aronde.

Election de MASSIEU comme évêque du département de l'Oise en remplacement de LA ROCHEFOUCAULD, réfractaire.

16 JANV. 9119 JANV. 9122 JANV. 9123 JANV. 9127 JANV. 9112 FEV. 9112, 17 FEV. 9120 FEV. 9123 FEV. 91

DATES	EVENEMENTS NATIONAUX	EVENEMENTS LOCAUX
<u>26 FEV. 91</u>		<u>Refus de nouveau serment</u> par LEROY de Belloy.
<u>4 MARS 91</u>		<u>Refus de nouveau serment</u> par DUCAURROY de la Taule.
<u>10 MARS 91</u>	1er bref du Pape condamnant la Constitution Civile	
<u>12 MARS 91</u>		<u>Pétition de la Mun. de Cuvilly</u> demandant à conserver leurs curé et vicaire en les salariant. Refus du district.
<u>20 MARS 91</u>		<u>Refus de tout nouveau serment</u> par LEFEVRE de Montmacq et LOEILLET de Couloisy. Cérémonie de proclamation officielle de MASSIEU, évêque du département.
<u>30, 31 MARS 91</u>		Félicitations de la municipalité de Compiègne à MASSIEU ; lettre pastorale de LA ROCHEFOUCAULD contre Massieu ("Le schisme démontré ou les nouveaux schismatiques")
<u>10 AVRIL 91</u>		<u>Rétractation</u> de DEHUREAUX (La Croix) et refus de lire la pastorale de Massieu par CHEVALIER de Francières.
<u>13 AVRIL 91</u>	2d bref papal contre la Constitution civile.	
<u>21 AVRIL 91</u>		Perquisition chez CHARY à Gournay
<u>4 MAI 91</u>		DEHUREAUX revient sur sa rétractation.
<u>8 MAI 91</u>		Election de 11 nouveaux curés par l'Ass. électorale du district. <u>Agitation causée par DE BOURDEILLES</u> , ex-évêque de Soissons.
<u>13 MAI 91</u>		<u>Rétractation</u> de DEBACQ de Montmartin.
<u>15 MAI 91</u>		Prise des nouvelles cures par les 11 nouveaux curés élus le 8 ; quelques incidents avec les anciens titulaires.
<u>23 MAI 91</u>		<u>Rétractation</u> de DELARUE sur laquelle il revient le 25.
<u>24 MAI 91</u>		<u>Plaintes de ROLLET</u> nouveau curé de Cuvilly contre les menaces dont il est l'objet de la part de l'ancien vicaire et ses partisans ; intervention du district à Cuvilly.
<u>31 MAI 91</u>		<u>Rétractation</u> de GRIGNON (St Jacques)
<u>7 JUIN 91</u>	Lettre des évêques députés à l'assemblée nationale en réponse au bref du Pape	
<u>19 JUIN 91</u>		Loi sur la nouvelle circonscription des paroisses de l'Oise (suppression de 2 cures à Compiègne).
<u>23, 24 JUIN 91</u>		Arrestation temporaire des curés réfractaires QUEGUET, GRAVIER, DORIVAL à Haute-fontaine à la suite de la nouvelle de la fuite du Roi.
<u>14 JUILLET 91</u>		<u>Absence des vicaires de St Jacques</u> à la cérémonie du 14 JUI. - ils démissionnent le 17 Juillet.
<u>19 JUILLET 91</u>		Visite pastorale de MASSIEU à Compiègne, boudée par le Clergé local. Réception de l'Evêque à la Société des Amis de la Constitution.

A R R Ê T É

DU CONSEIL GÉNÉRAL PERMANENT

D U

DÉPARTEMENT DE L'OISE,

*Pour la descente des Cloches & l'abolition totale
des traces de la royauté, de la féodalité & de la
superstition.*

Du 3 octobre, l'an deux de la République française, une & indivisible.

EXTRAIT du Procès-verbal du Conseil permanent
du département de l'Oise.

*Séance publique du 3 octobre 1793, l'an 2 de la République,
une & indivisible.*

LE Conseil général du Département de l'Oise, pénétré de l'importance de soutenir les efforts des bras républicains, par ces armes formidables dont les despotes n'ont que trop long-temps abusé pour contenter leurs projets ambitieux & sanguinaires. Jaloux de hâter l'utilité dont sera pour la patrie un métal précieux perdu à donner une pompe fantastique à des cérémonies religieuses, qui ne sont véritablement augustes qu'autant qu'elles sont simples; voulant d'ailleurs faire disparaître les traces de

A